CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E66366** **VALABLE JUSQU'AU** **12/10/2027**

ÉDITÉ LE 29/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1991

Raison sociale : ETABLISSEMENTS DA SILVA JOSE ET FILS

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

ZA LE DAILLARD
63730 MIREFLEURS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 2000B00123

Siret : 381 044 205 00023

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 83 01603

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J14455J - 1254000 / 002 154951

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J14455J - 1254000 / 002 154951

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 04 73 39 86 34 **Fax :**

Portable : 06 85 10 80 77

Responsabilité légale :
DA SILVA DAVIDE GÉRANT

Site Internet : http://www.dasilva63.fr

E-mail : contact@dasilva63.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 199 576 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1342	Pavage	3	17/09/2026
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	12	17/09/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/09/2026 09:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.